

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

NOTE-CIRCULAIRE

Numéro : 029 /04-MENRS/SG/DG/DES/SF

Date : 04 octobre 2004

Origine : Monsieur Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Destinataires :

- Le Secrétaire Général du MENRS
- Le Directeur du Cabinet
- Le Directeur Général du MENRS
- Tous Les Directeurs Centraux
- Les 6 DIRESEB
- Les 6 DPFPT
- Les Présidents des Universités
- Le Directeur de l'Institut National de Formation Pédagogique



*Pour information et
exécution*

OBJET : Vulgarisation et Application de l' Arrêté Interministériel N° 18171/2003

Référence : Arrêté Interministériel N° 18171/2003 fixant la réglementation en matière d'industrialisation, de commercialisation et de consommation des produits du tabac à Madagascar.

Exécution : Immédiate et Permanente

Dans le cadre des activités de lutte contre la toxicomanie visant à réduire la prévalence du tabagisme et conformément à la politique nationale de santé, ainsi qu'aux priorités dans la Convention-cadre pour la lutte antitabac signée par Monsieur Le Président de la République de Madagascar en Septembre 2003 à New York, le MENRS est considéré comme acteur privilégié de la mise en œuvre de cette politique. Dans ce cas, il engage le processus de sensibilisation par le biais de ses organes centraux et décentralisés.

Par conséquent, ordre est donné à tous les responsables sus-cités de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vulgariser et appliquer l'Arrêté cité en référence et de me rendre compte de toutes les activités y afférentes (Compte rendu à adresser à la Direction de l'Enseignement secondaire au Complexe Scolaire Ampeliloha Antananarivo) .

